

**Integrity
line**

For Reporting of Ethical and Legal Concerns



À propos de la ligne d'assistance en matière d'intégrité de BMS

En quoi consiste la ligne d'assistance en matière d'intégrité de BMS (bms.integrity.ethicspoint.com) ?

La ligne d'assistance en matière d'intégrité est le système de rapport confidentiel téléphonique et basé sur le Web de BMS, consultable 24h/24, géré par NAVEX.

Elle a pour mission de :

- Recevoir des rapports confidentiels réalisés par téléphone ou sur le Web faisant part d'inquiétudes quant à la connaissance ou la suspicion d'un acte illégal ou contraire à l'éthique ou d'une violation des principes d'intégrité de BMS ;¹
- Protéger l'identité des personnes effectuant un signalement et qui souhaitent conserver l'anonymat, si la loi locale le permet ;
- Fournir des services de traduction dans de nombreuses langues pour faciliter les rapports déposés dans une autre langue que l'anglais ; et
- Communiquer les informations à BMS à des fins d'enquête, le cas échéant.

Pourquoi BMS a-t-elle besoin de mettre en place la ligne d'assistance en matière d'intégrité ?

Nous pensons que nos employés sont notre ressource la plus importante. Nous nous engageons à garantir un environnement de travail où l'on peut poser des questions, faire part de ses inquiétudes et faire des suggestions quant aux

¹ Des restrictions liées aux données confidentielles peuvent s'appliquer.

pratiques commerciales. La communication ouverte est essentielle à la réussite de notre Entreprise. Créer des voies de communication ouverte permet de promouvoir un environnement de travail positif et d'optimiser la productivité. Les responsables et les employés luttent ensemble contre la fraude, les abus et tout autre comportement inapproprié sur le lieu de travail, tout en cultivant un environnement de travail positif respectant les principes d'éthique et de conformité.

La ligne d'assistance en matière d'intégrité permet à BMS d'être informée de tout comportement inapproprié potentiel, de toute inquiétude ou question dans un contexte où les employés ne souhaiteraient pas partager en interne ou préféreraient conserver l'anonymat. (Remarque : les rapports anonymes peuvent être interdits dans certains pays et des restrictions liées aux données confidentielles peuvent s'appliquer.)

Rapport/signalement - généralités

Comment utiliser la ligne d'assistance en matière d'intégrité pour faire part de mes inquiétudes ?

La ligne d'assistance en matière d'intégrité vous permet de remplir un rapport sur le site Internet bms.integrity.ethicspoint.com, ou de vous adresser à un spécialiste via le centre d'appels. Quelle que soit la solution que vous choisissiez, vous pouvez faire votre rapport en conservant l'anonymat, si la loi locale le permet.

Quel type de situation dois-je signaler ?

La ligne d'assistance en matière d'intégrité permet aux employés de faire part de leurs inquiétudes quant à la connaissance ou la suspicion d'un acte illégal ou contraire à l'éthique, ou d'une violation de nos principes d'intégrité, ou toute autre inquiétude sauf si des restrictions liées aux données confidentielles s'appliquent. Si vous avez des doutes concernant une violation potentielle mais que vous avez vu ou entendu quelque chose de douteux, vous devez remplir un rapport. NAVEX peut vous aider à préparer un rapport pour que vos inquiétudes soient saisies avec exactitude.

Si je constate une violation, ne dois-je pas simplement le signaler à mon responsable ou aux Ressources humaines ?

La première démarche à suivre est toujours de vous adresser à votre responsable, aux services Conformité, Ressources humaines, Juridique ou au médiateur de l'entreprise. Nous sommes toutefois conscients qu'il existe certaines situations dans lesquelles vous pouvez hésiter à faire un signalement en interne ou souhaiteriez conserver votre anonymat (si la loi locale le

permet), et c'est pour cette raison que nous avons établi un partenariat avec NAVEX. Nous préférons que vous contactiez NAVEX plutôt que de ne pas communiquer du tout l'information.

Les responsables sont-ils vraiment prêts à prendre en compte mes rapports ?

Oui. Vous êtes au courant de tout ce qu'il se passe dans notre entreprise, du positif comme du négatif. Vous avez l'obligation de signaler immédiatement toute information liée à un comportement inapproprié potentiel, y compris une violation de nos principes d'intégrité, et nous vous encourageons à le faire. Votre signalement peut atténuer l'impact négatif potentiel sur l'entreprise et notre personnel. De même, vos suggestions positives et constructives peuvent améliorer la performance et la culture de notre entreprise.

Comment sont gérés ces rapports ? Qui y a accès ?

Les rapports sont saisis directement sur le serveur sécurisé de la ligne d'assistance en matière d'intégrité afin d'éviter toute faille de sécurité possible. NAVEX communique ces rapports uniquement aux personnes au sein de BMS qui sont chargées de l'évaluation des rapports et de leur suivi, y compris, le cas échéant, de la réalisation des enquêtes.

Cela ne revient-il pas à nous surveiller ?

Le système de la ligne d'assistance en matière d'intégrité doit être abordé comme étant un aspect positif de notre philosophie générale, il nous permet de fournir un lieu de travail sûr, sécurisé et éthique. Nous vous encourageons à demander conseil concernant un problème éthique, à faire des suggestions positives ou à faire part de vos inquiétudes. Une communication efficace est essentielle sur le lieu de travail de nos jours, et le système constitue un excellent outil favorisant l'amélioration de cette communication.

Nous avons pris le soin de choisir l'outil de rapport le plus adapté à nos obligations en matière de conformité et qui assure un environnement de rapport positif.

Sécurité et confidentialité des rapports

Je crois comprendre que tout rapport que j'envoie depuis un ordinateur de l'entreprise génère un fichier journal du serveur qui affiche chaque site Web auquel mon ordinateur se connecte. Est-ce que cela ne permettra pas de m'identifier comme étant l'auteur d'un rapport ?

NAVEX ne génère pas et ne conserve pas de journal des connexions internes comportant les adresses IP, aussi aucune information associant une connexion

entre votre ordinateur et la ligne d'assistance en matière d'intégrité ne sera disponible. En fait, EthicsPoint est contractuellement engagé à ne pas rechercher l'identité d'une personne déposant un rapport.

Si vous hésitez à faire un rapport depuis votre ordinateur professionnel, vous pouvez utiliser un ordinateur en dehors de votre environnement de travail (comme dans un cybercafé, chez un ami, etc.) et vous connecter au site Internet sécurisé de la ligne d'assistance en matière d'intégrité. De nombreuses personnes font ce choix, en effet, les données de NAVEX révèlent que moins de 12 % des rapports sont générés pendant les heures de travail.

Puis-je faire un rapport depuis mon domicile et conserver mon anonymat ?

Un rapport effectué depuis votre domicile, l'ordinateur d'un voisin ou sur n'importe quel portail Internet est sécurisé et anonyme. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur sur la base d'un nom d'utilisateur et le système qu'utilise NAVEX supprime les adresses Internet pour respecter entièrement l'anonymat. De plus, EthicsPoint est contractuellement engagé à ne pas rechercher l'identité d'une personne déposant un rapport.

Quelles mesures sont prises par NAVEX pour assurer la confidentialité ?

NAVEX ne localise pas les appels téléphoniques et n'utilise pas le service d'identification de l'appelant. Les rapports faits sur le site Internet passent par un portail Internet sécurisé qui ne localise pas ou n'affiche pas les noms des utilisateurs. De plus, NAVEX ne génère pas et ne conserve pas de journal des connexions internes comportant les adresses IP.

Aucune information ne permet d'associer de connexion entre votre ordinateur et la ligne d'assistance en matière d'intégrité si vous soumettez votre rapport en ligne.

Le service d'assistance téléphonique gratuit assure-t-il également la confidentialité et l'anonymat ?

Oui. Vous devrez fournir les mêmes informations que si vous faisiez un rapport sur Internet, et un opérateur saisira vos informations sur le site Internet de la ligne d'assistance en matière d'intégrité. Les mêmes mesures de confidentialité et de sécurité sont appliquées à ces rapports lors de la transmission.

Comment dois-je faire si je souhaite fournir mon identité ?

Une section explique comment procéder pour indiquer votre identité.

Est-il souhaitable que je fournisse mon identité ?

Vous pourrez choisir de fournir votre identité au moment de faire votre rapport via la ligne d'assistance en matière d'intégrité. Révéler votre identité et/ou fournir vos coordonnées peut contribuer à accélérer une enquête. Si vous fournissez votre identité, BMS prendra toutes les précautions possibles pour protéger la confidentialité de votre identité dans la mesure du possible, sauf en cas de rapports réalisés de mauvaise foi. Il est toutefois possible qu'une identité se révèle au cours d'une enquête.

Nous comprenons que dans certaines situations vous préféreriez faire un rapport de manière anonyme. Dans ce cas, et si la loi locale le permet, la ligne d'assistance en matière d'intégrité vous permettra de remplir votre rapport en protégeant votre anonymat. Aucune tentative ne sera faite pour établir votre identité par des moyens électroniques ou autres.

Que vous choisissiez de remplir votre rapport de manière anonyme ou non, la politique de BMS interdit toute menace ou acte de représailles contre les personnes qui fournissent en toute bonne foi des informations liées à un manquement potentiel.

Conseils et meilleures pratiques

J'ai connaissance de personnes qui ont un comportement contraire à l'éthique, mais cela ne me concerne pas. Pourquoi devrais-je prendre la peine de le signaler ?

Notre entreprise choisit de promouvoir les comportements qui respectent les principes d'éthique. Tout comportement contraire à l'éthique, quel qu'il soit, a des répercussions sur l'entreprise et tous les employés, y compris vous-même. Il suffit de regarder les récents scandales d'entreprise pour constater les effets désastreux qu'un manque d'éthique en apparence sans importance peut avoir sur une entreprise par ailleurs florissante. Par conséquent, si vous avez connaissance d'un problème de comportement ou d'une violation de l'éthique, vous avez pour obligation envers l'entreprise, vous-même et vos collègues de le/la signaler.

Je ne suis pas sûr(e) que ce que j'ai vu ou entendu soit une violation de la politique de l'entreprise ou implique un comportement contraire à l'éthique, mais la situation me paraît anormale. Que dois-je faire ?

Remplissez un rapport. NAVEX peut vous aider à préparer et remplir votre rapport pour que la situation décrite soit correctement comprise. Nous préférons que vous signaliez une situation qui s'avère finalement ne pas poser

de problème plutôt que d'ignorer un comportement contraire à l'éthique juste parce que vous aviez un doute.

**Et si mon supérieur ou d'autres responsables sont concernés par la violation ?
N'est-ce pas eux qui recevront le rapport et qui pourront ainsi le dissimuler ?**

Le système de la ligne d'assistance en matière d'intégrité et la distribution des rapports sont conçus pour que les parties concernées ne soient pas informées ou n'aient pas accès aux rapports dans lesquels ils ont été désignés.

Que dois-je faire si je me souviens d'un fait important concernant l'incident après que j'ai rempli le rapport ? Ou bien que se passe-t-il si l'entreprise a d'autres questions à me poser concernant mon rapport ?

Quand vous faites un rapport sur le site Internet de la ligne d'assistance en matière d'intégrité ou via le centre d'appels, un nom d'utilisateur unique vous est attribué et vous devez choisir un mot de passe. Vous pouvez consulter de nouveau le système soit via Internet soit par téléphone et accéder au rapport initial afin d'ajouter des détails qui aideront à résoudre une question ouverte et/ou pour répondre aux questions posées par un représentant BMS.

Nous vous conseillons vivement de vous rendre de nouveau sur le site Internet dans le délai indiqué pour répondre aux questions. Un « dialogue anonyme » est maintenant ouvert entre vous-même et BMS, qui permet non seulement d'identifier les situations mais aussi de les résoudre, quelle qu'en soit la complexité.

Puis-je remplir un rapport même si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez remplir un rapport via la ligne d'assistance en matière d'intégrité depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Vous pouvez remplir un rapport depuis votre domicile. De nombreux lieux publics, y compris la bibliothèque municipale, disposent d'ordinateurs connectés à Internet. Si vous choisissez de remplir un rapport depuis un ordinateur situé dans un lieu public, n'oubliez pas de vous déconnecter de la page du site Internet après avoir saisi vos informations pour protéger la confidentialité de vos données.

Vous pouvez également composer notre numéro vert accessible 24h/24 et 7j/7. Rendez-vous sur bms.integrity.ethicspoint.com et sélectionnez le pays dans lequel vous vous trouvez. Un numéro vert correspondant à votre pays vous sera communiqué.